L'Abeille de la Nouvelle-Orléan

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 5 AVRIL.

Revue des Journaux.

Nous sommes tout autant que notre confrère du *Picayune*, l'ennemi des monopoles, mais nous croyons qu'il se trompe en classant l'exploitation des brevets d'invention parmi les monopoles. Que cette exploitation doive être limitée et réglementée mieux qu'elle ne l'est aujourd'hui, cela n'est pas douteux, mais de là à supprimer le droit de propriété de l'inventeur il y a loin. Ce droit de propriété est aussi incontestable pour nous que celui de la propriété littéraire. Le *Picayune* signale des abus auxquels il est facile de remédier, mais il ne peut nier que ceux qui donnent à l'humanité une force motrice ou productrice nouvelle n'aient droit à retirer quelque profit de leur invention. Les inventeurs profitent peu, en général, de la découverte à laquelle ils sont arrivés après un patient travail. La législation pourrait être modifiée pour protéger leurs droits et ceux du public contre les intermédiaires habiles qui profitent des inventions des autres pour s'enrichir, mais il ne faut pas tuer le génie de l'invention en supprimant le droit de propriété de l'inventeur.

La désastre de l'*Atlantic* inspire à notre confrère de sages réflexions. Il veut qu'on soumette les officiers à de sérieux examens. Cela est très juste, mais le fera-t-on. Il en sera comme de l'inspection des chaudières à vapeur.

Le *Times* adresse une mercuriale à M. Kellogg pour le retard qu'il met à agir et à réaliser le compromis suggéré par ce journal. Jusqu'à présent Kellogg n'a pas paru se soucier beaucoup des appels du *Times*. Continuera-t-il à faire la sourde oreille ? C'est une question à décider entre le pseudo-gouverneur et le journal qui se fait officieusement son avocat.

Le *Times* compare le gouvernement de Kellogg à celui de Napoléon après le coup d'Etat. Pardon. Quelques jours après le coup d'Etat—que nous n'avons, d'ailleurs, jamais approuvé—il y a eu un plébiscite qui a ratifié le nouvel ordre de choses.

Ce journal a une singulière manière d'interpréter notre réponse au sujet du compromis qu'il prétendait avoir été rejeté. Nous avions dit : " Si une pareille offre a été faite, elle n'a jamais été faite officiellement."

Le *Times* s'écrie aussitôt que nous avouons le rejet du compromis par le caucus McEnery. Nous n'avouons rien du tout par la raison que nous n'avons jamais eu connaissance du fait, mais un représentant qui sait ce qui s'est passé dans le caucus, écrit au *Picayune* pour rétablir les faits. La proposition Pardee, dit-il, n'a jamais été rejetée par notre caucus ; toute décision a été ajournée à cause du fait que la proposition n'était pas officielle et parce que des membres qui étaient dans la confidence de M. Kellogg déclaraient ouvertement que la proposition n'avait pas reçu sa sanction et qu'elle ne serait pas acceptée par lui. Le *Times* se garde bien de citer cette réponse.

La Republica continue à battre en brèche, sans le vouloir, le gouvernement de son patron. Son article sur le consentement des gouvernés est un nouveau pavé lancé à la tête de Kellogg. Il établit hautement que, par le consentement des gouvernés, il faut entendre le consentement de la majorité, et il conclut ainsi :

" La règle de la majorité gouverne ce pays, et quand un gouvernement, d'Etat ou national, a été choisi par la majorité, on peut dire véritablement que l'Etat ou la nation est gouverné avec le consentement des gouvernés.

Affirmé pour Grant ; Mais comme McEnery a eu une majorité bien positive contre Kellogg, la conclusion est facile à tirer pour celui-ci.

Le *Republicano* ne voit aucune raison géographique, commerciale ou sociale pour laquelle l'île de Cuba resterait plus longtemps sous le drapeau de l'Espagne, et il termine son article par ces mots :

" Le problème hispano-cubain ne peut avoir qu'une solution. La présence des autorités à Washington, les préparatifs sans ostentation de nos monitors rouillés qui ne sont en état de service, les relations confidentielles entre Sickles et Valera, d'un côté, et entre des représentants de notre gouvernement et les chefs cubains, de l'autre, la conpentration à un point donné d'une somme considérable en espèces, prête à être expédiée, tout indique que le problème sera bientôt résolu."

Le Différend Anglo-Mexicain.

Nous lisons dans le *Trait-d'Union* de Mexico :

La question de Belice, dont nous avons parlé dans notre dernière Revue, a causé une sensation assez vive. La *Gaceta Oficial* publie les notes échangées à ce sujet entre les ministres des affaires étrangères d'Angleterre et du Mexique.

On sait qu'un avisо à vapeur anglais a approché Veracruz, sans doute pour le gouvernement mexicain ; pour bien poser la question, nous devons la reproduire intégralement. La voici :

" Ministère des Affaires Etrangères. — 2 décembre 1872. — Monsieur le ministre — Comme les relations diplomatiques entre la Grande-Bretagne et le Mexique sont actuellement suspendues, j'ai l'honneur d'écrire directement à Votre Excellence, dans l'espoir d'arriver à une solution pacifique d'une question qui, probablement, est bien connue de Votre Excellence, et qui crée, en ce moment, une séparation très pénible dans toute l'Angleterre. Je considère à peine nécessaire de dire que je fais allusion aux incursions faites par des indiens mexicains sur le territoire britannique de Honduras.

" Les circonstances de la dernière incursion faite sont les suivantes :

" Vers huit heures ayant eu lieu le septembre dernier, une attaque a eu lieu contre la ville de Orange Walk, Honduras Britannique, par une nombreuse force d'Indiens armés, qui, ne se bornant pas à piller les maisons, provenant du territoire mexicain et commandée par un homme nommé Marcos Canul, qui était, dit-on, et que l'on croit encore, être au service du gouvernement de Campêche, l'un des Etats de la Fédération Mexicaine.

" L'attaque fut une surprise complète, et, n'ont été pour la grande bravoure de la garnison, de la police et des habitants, la ville entière eût été saccagée, les habitants anglais massacrés, et, suivant toute probabilité, d'autres villes eussent également été attaquées.

" Quoiqu'il en soit, après une lutte acharnée qui dura jusqu'à deux heures de l'après-midi, les Indiens durent se retirer et se réfugier sur le territoire mexicain, mais non sans qu'ils aient fait de grands préjudices, tant aux vies qu'aux propriétés.

" L'officier qui commandait la troupe a été blessé gravement ; deux soldats ont été tués et 14 blessés, dont huit dangereusement ; un civil nommé Gonzalez, lycéatique de naissance, a été brutalement assassiné, et 25 ou 30 autres personnes ont reçu des blessures plus ou moins graves, à la suite desquelles deux ont succombé.

" Quinze maisons ont été brûlées jusqu'aux murailles, y compris celle du maire suppléant, le corps de garde de la police et les maisons des officiers avec tout ce qu'elles contenaient ; toutes les magasins ont été volés et presque toutes les habitations des particuliers forcées et dévalisées.

" Outre la perte effective de vies et de propriétés causée de cette manière, il est évident que les conséquences d'incursions de ce genre s'opposeront sérieusement à la prospérité de la colonie du Honduras Britannique.

" L'attaque susdite a été exécutée par une bande de pillards, sujets du Mexique, provenant du territoire mexicain et commandés par une personne que l'on croit employée par le gouvernement d'un Etat mexicain. Les bandits, repoussés, se sont réfugiés sans autre de dépêche la frontière mexicaine et ainsi ils ont été protégés contre les conséquences de leur délit. Ce n'est pas le seul incident de ce genre.

" Une incursion semblable a eu lieu en 1870, et la colonie n'a aucune sécurité contre le renouvellement de pareilles tentatives d'un moment à l'autre.

" Le gouvernement de Sa Majesté considère qu'il a le droit de s'adresser au gouvernement du Mexique afin qu'il empêche d'une manière convenable les portes mexicaines par ces attentats et qu'il fasse des démarches pour le châtiement des coupables. Il a également le droit d'espérer que le gouvernement mexicain prendra les mesures voulues pour prévenir dérangement de telles incursions sur le Territoire Britannique.

" Il serait inhoïnable de permettre à une bande de malfaiteurs de passer la frontière, de saccager une Colonie Britannique et d'assassiner plusieurs de ses habitants qu'elle ne rentrât ensuite sur le Territoire Mexicain et là, sans crainte d'être châtiée, qu'elle eût la liberté de se préparer à de nouvelles incursions contre des habitants inoffensifs.

" Si, comme le gouvernement de Sa Majesté le croit, la déclaration des faits qu'il a posés saurait lui ne peut être affirmée dans les points principaux, le gouvernement de Sa Majesté pense que par suite de la justice de la réclamation dans cette affaire, le gouvernement mexicain y fera bientôt droit, et que de telles manifs il ne sera pas obligé, s'il en était autrement, de prendre les mesures nécessaires pour obtenir satisfaction pour le préjudice éprouvé par l'avenir.

" J'ai l'honneur d'être, avec la plus grande considération, monsieur le ministre, de Votre Excellence, votre humble et obéissant serviteur.

" GRANVILLE."

Le 12 février, M. Lafragua, ministre des relations extérieures du Mexique, a répondu à cette note ; nous aurons moin reproduire également dans son intégrité, ce document dans la rédaction la plus louable et très modérée : " Il est trop long, et nous nous contentons de faire le résumé.

M. Lafragua commence par rappeler les points principaux de la note de lord Granville.

" J'ai rendu compte au président de la République, dit-il, de tout ce qui est exposé, on ne peut attribuer aucune responsabilité au gouvernement du Mexique, pour les actes qui ont motivé la note de Votre Excellence, à laquelle j'ai l'honneur de répondre.

" Votre Excellence profondément mécondée dans le droit des gens, sait très bien que les gouvernements ne sont responsables des actes de leurs sujets, que lorsqu'ils n'empêchent pas, étant en pouvoir de faire, leurs actes ou lorsqu'ils ne les punissent pas. Le crime s'exécute sans la connaissance du gouvernement, ou si celui-ci ne parvient pas à châtier le coupable après avoir employé tous les moyens en son pouvoir, le fait sera digne d'être déploré comme un grand malheur, mais il ne pourra pas servir de base à une plainte internationale.

" Le grande ville lorraine, gaoique bondée de Prussiens, jouit d'une tranquillité presque parfaite. On sent qu'une haine sourdé grondé au fond des cœurs ; et cependant pas une injure, pas une attaque, fort peu de rixes ; mais aussi pas une ne rôle de gardes, de conciliation ; pas un mot, même parmi les ouvriers, qui ne soit tiré par la plus extrême décence, qui ne respire une sorte de dignité glacée contre laquelle la propagande prussienne, fort active pourtant, ne peut rien. L'armée d'occupation paraît tenue absolument en quarantaine : on ne voit ici, dans les rues, ni un officier ni un soldat parlant à qui que ce soit ; et, quant aux chemins de fer, dans lesquels chacun d'habitude cherche un compartiment lemoins plein possible, j'ai aperçu l'autre jour, au milieu de wagons absolument combles, un compartiment dans lequel deux officiers prussiens se prélassaient seuls, personne personne n'avait voulu monter avec eux.

Vous voilà à peu près au courant de la tenue de la population nancoise. J'ajouterai, pour être juste, que l'armée d'occupation est, elle aussi, d'une tenue parfaite. Le général de Manteuffel est un ennemi, si, à ce titre, je ne veux pas lui exagérer la louange. " Mais je lui dois la justice ; car il est l'un des rares généraux prussiens qui se sont montrés des ennemis aussi courtois qu'implacables. Or, le général parsit avoir à cœur la tranquillité de Nancy. Chaque jour, et à toute heure, on le rencontre dans les rues de la ville : quelquefois à pied, seul, une canne à la main droite, son sabre au côté gauche vêtu d'une large capote sous laquelle on le devine naît à peine à en grande taille, à sa maigreur, à sa figure tirée et décrépite. Dans cet équipage, il visite, il inspecte lui-même tous les postes. D'autres jours, le général traverse la ville dans toute sa longueur au grand trop d'un superbe cheval noir, suivi d'un seul homme, quelquefois un sous-officier, souvent un simple cavalier. Un habitant de Nancy me disait hier, à ce propos : "Quand nos maréchaux, à nous, sortaient, c'était toujours précédé d'un piquet et suivis d'un autre." Je ne jure que ces réflexions-là fort mal à entendre.

Voici un exemple de la rapidité avec laquelle les Prussiens expédient les affaires. C'est une anecdote qu'on me raconta l'autre jour. Dernièrement, paraît-il, un bourgeois de la ville ayant besoin d'un renseignement, je ne sais lequel, touchant l'occupation et les droits qu'il pouvait avoir de faire telle ou telle chose, s'adresse à un officier prussien. Huit jours après il y retourna. Rien. Huit jours encore : on lui répond que *dans un mois* il aura la réponse. Qu'il y a des démarches à faire, des renseignements à prendre, etc. Furieux, notre bourgeois rentre chez lui, et, le soir, se plaint à l'un de ses amis de cette déplorable lenteur qui gênait ses affaires. "Pourquoi ne vous adressez-vous pas à Mantenffel ?" lui est-il répondu. Le d'attendre, un matin, à huit heures, il se décide et écrit au général. Le même jour, à midi, on déjeunant, il recevait de la main même du général, la réponse qu'il attendait un mois et demi. Dans l'administration française, Quatre heures après !

Mais les pays restent pourtant que tout soit dans le meilleur des mondes. Le spectacle de l'ordre et de la tranquillité ne peut pas, le gouvernement à l'égard de leurs hôtes, et même des officiers entre eux. Un bonne, très recommandable et dont je n'ai aucune raison de suspecter la bonne foi, m'affirmait l'autre jour avoir vu un commandant faire rouler par terre un simple lieutenant, d'un coup de pied dans le ventre.

Le lieutenant, qui pourtant avait son sabre à la main, se serait relevé fort rouge, il est vrai, mais sans témoigner autrement son indignation. A coup sûr, une discipline aussi brutale n'est pas à décrier pour nous ; mais je vous cite ce fait, afin d'éditer les *humanitaires* de chez nous, qui trouvent *très sévère* la discipline française.

Un autre fait, qui m'a paru non moins étrange : il m'a été raconté par un monde industriel du voisinage. Sous le règne du préfet prussien, ses chevaux et ses voitures furent réquisitionnés pour l'armée, et comme il se plaignait au préfet, celui-ci lui fit entendre qu'il en était de même, en temps de paix,—en Prusse ; et que, dans tout le temps les plus calmes, une armée ou un corps d'armée en manœuvre, avait le plus le droit de réquisitionner. Le chef de détachement donne un bon, et l'intendance paie, mais largement. Quant au bourgeois, il n'a qu'à obéir.

Je n'ai oublié, en vous parlant de la tenue admirable des Nançois, de vous citer quelques faits non moins curieux que ceux que vous connaissez déjà. Je m'affirmant encore, hier, qu'on n'avait pas donné à *Mlle Fanny* de représentation. On m'assurait que la place arrière, sur laquelle demeure le général prussien, était toujours absolument vide, même de gamins. A l'heure où, chaque jour, on trois fois par semaine, les musiques viennent jouer sous les fenêtres du général, on m'assurait encore que les Nançois avaient eu l'idée de réinstaller leur théâtre en leurs théâtres, mais qu'ils avaient commencé par demander aux autorités prussiennes de consentaient à ce que les Prussiens fussent exclus des représentations. Les Allemands ayant bazouillement refusé de se soumettre à cette clause, ils ont décidé que sans demander des prérogatives exceptionnelles ils entendaient être reçus comme tout le monde,—les Nançois abandonnèrent leur idée et.... n'eurent point de théâtre.

Autre anecdote ; ce sera la dernière : Il existe à Nancy une chapelle, dite *chapelle ronde* ou *chapelle ducale*, dans laquelle sont les tombeaux de trois les dans de Lorraine, qu'elle a été bâtie par les d'eux, entièrement par eux et que le chapelain est payé aujourd'hui encore par l'empereur d'Autriche. A l'entrée de la petite chapelle intérieure, qui contient les tombeaux de 77 membres de la famille de Lorraine, j'ai lu en latin une inscription fort belle, que je ne puis me détendre de traduire pour vos lecteurs :

Autant de discours sont convaincus, autant il y avait de héros.

Autant de duchesses,—autant de femmes courageuses et vertueuses.

Autant de princes,—autant d'hommes nés pour l'empire, et plus dignes du ciel.

L'empereur Guillaume, quand il a traversé Nancy, est allé visiter la *chapelle ronde* ; il a vu aussi la *chapelle de Notre-Dame-du-Bon-Secours*, où il n'a trouvé personne pour le recevoir, et qu'il a visitée comme un simple particulier. Après avoir sonné à la porte,—et cela, quoiqu'il ait envoyé quatre courriers, dans la matinée, pour annoncer sa visite à deux heures de l'après-midi, et ordonner que les portes fussent toutes ouvertes.

Je reviens à la *Chapelle ducale*. L'armée d'occupation voulut obliger le chapelain à dire, tous les dimanches, une messe à laquelle assisteraient les Allemands catholiques. Le chapelain s'y refusa absolument, alléguant qu'il était l'homme de l'empereur d'Autriche ; et, de titre, il disait ses messes tous les matins, mais qu'il ne devait rien aux Prussiens.

Voilà ce que j'ai pu voir et savoir en me promenant à travers Nancy. Je crois que ces renseignements pourront intéresser nos lecteurs. Ils connaîtront ainsi combien est forte contre le plaisir la population nancoise, et combien elle est digne de l'estime de la patrie.

PROCÉDÉS PRINCIERS. — Bachaumont, du *Constitutionnel*, donne sur la famille d'Orléans et sur ces agissements habituels des informations intéressantes. Il raconte à ce propos cette anecdote curieuse :

Le prince de Talleyrand mourant avait donné à son ami Montrond un sac de papiers et de documents de la plus haute importance, concernant la maison d'Orléans à partir de 1780. Il y avait notamment des pièces très curieuses sur les intrigues de Louis-Philippe et de Mme Adélaïde, à l'époque des congrès de Vienne, et l'affaire du prince de Condé, ce chapitre qui, j'en ai grand peur, manquera éternellement à l'*Histoire* entreprise par l'Altesse que vs recevoir l'Académie.

—C'est un million que je vous tiens là, avait dit le prince à Montrond : le roi estime ce lot à 3 millions.

Montrond n'était fait confirmer à plusieurs reprises cette estimation par Louis-Philippe. Il considérait ce sac comme sa ressource suprême et il en parlait souvent dans les dernières années de sa vie, alors qu'il voyait réunies journellement autour de sa chaise longue Mme Thiers, la baronne de Vatry, Mme Delessert, qui avaient chez lui leur métier de tapisserie ou leur boîte à broderie en permanence.

Il était mourant, quand un matin, à l'aube, une femme, voilée, enveloppée et drapée dans une mante noire, sonne à sa porte. Boulanger, son valet de chambre, va ouvrir. A la vue de l'arrivante il se recule d'un pas, et s'incline jusqu'à terre :

—M. le comte repose, dit-il, mais pour Votre Altesse Royale....

—Non ! ne le réveillez pas : c'est à vous que j'ai affaire.....

Quelques minutes après, tandis que le valet empaquetait quinze mille francs, la duchesse s'écriait, dans le secret qui l'avait amenée, avec le sac de Montrond :

Cette dame était Mme Adélaïde, la sœur de Louis-Philippe. Au lit de mort de Montrond, son valet de chambre lui confiait, l'avantage ayant disparu, que, le plus belle, que je ne puis me détendre de traduire pour vos lecteurs :

Autant de discours sont convaincus, autant il y avait de héros.

Autant de duchesses,—autant de femmes courageuses et vertueuses.

Autant de princes,—autant d'hommes nés pour l'empire, et plus dignes du ciel.

L'empereur Guillaume, quand il a traversé Nancy, est allé visiter la *chapelle ronde* ; il a vu aussi la *chapelle de Notre-Dame-du-Bon-Secours*, où il n'a trouvé personne pour le recevoir, et qu'il a visitée comme un simple particulier. Après avoir sonné à la porte,—et cela, quoiqu'il ait envoyé quatre courriers, dans la matinée, pour annoncer sa visite à deux heures de l'après-midi, et ordonner que les portes fussent toutes ouvertes.

Je reviens à la *Chapelle ducale*. L'armée d'occupation voulut obliger le chapelain à dire, tous les dimanches, une messe à laquelle assisteraient les Allemands catholiques. Le chapelain s'y refusa absolument, alléguant qu'il était l'homme de l'empereur d'Autriche ; et, de titre, il disait ses messes tous les matins, mais qu'il ne devait rien aux Prussiens.

Voilà ce que j'ai pu voir et savoir en me promenant à travers Nancy. Je crois que ces renseignements pourront intéresser nos lecteurs. Ils connaîtront ainsi combien est forte contre le plaisir la population nancoise, et combien elle est digne de l'estime de la patrie.

LA DISSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE FRANÇAISE—Voici en quels termes le *Soir* annonce la prochaine dissolution de l'Assemblée de Versailles :

L'Assemblée restera probablement réunie jusqu'à la fin de juillet. Des vacances seront prises en août pour les besoins des commerces généraux ; tous les projets qui, dans la prochaine session pourront être renvoyés à celles d'août le seront, de sorte qu'elle sera fort chargée.

La rentrée de l'Assemblée nationale aurait lieu le 15 septembre au plus tard ; sa session durerait jusqu'au 15 octobre, époque à laquelle elle se séparerait après avoir statué sur les projets prêts à être voté le 13 mars, et les élections générales auraient lieu à cette époque. Il se pourrait cependant qu'elles fussent un peu avancées ; dans tous les cas, le 15 octobre est évidemment le dernier délai possible.

ARRESTATION MYSTÉRIEUSE. — Un jeune homme, très connu à Paris, vient d'être écroué à la prison de l'Abbaye, dans de fort sinistres circonstances.

Voici ce que raconte le *Figaro* :

" M. A. L..... faisait partie du corps expéditionnaire du Mexique. Ayant quitté le drapeau et déserté, il fut jugé par contumace devant un conseil de guerre et condamné à dix ans de réclusion, soit pour le fait de désertion, soit pour le fait d'abus de confiance. Rentré en France quelque temps après, il fut, au moment de la dernière guerre, nommé capitaine d'une compagnie de volontaires, et, au mois de janvier dernier, il obtenait la croix de la Légion-d'Honneur.

" Un commissaire de police, qui avait cru le reconnaître ces jours derniers dans les rues de Paris, et avait pris des informations sur son compte.

" Se voyant l'objet de cette espèce de surveillance, M. L..... s'adressa à l'état-major de la place pour se plaindre.

" Le commissaire de police en question, qui se trouvait précisément là, le reconnut positivement cette fois.

Malgré les dénégations de M. L....., il fut conduit à la prison militaire.

" Nous reviendrons sur cette importante affaire, appelée à causer beaucoup de bruit dans le monde parisien."

LONGÉVITÉ—Nous avons plusieurs fois, dit un journal du Mexique, signalé dans nos colonnes des cas surprenants de longévité, mais nous n'avons jamais eu la bonne fortune de notre confrère, le Journal Officiel de Puebla qui rapporte, dans son numéro du 12 du courant, un cas vraiment phénoménal.

Après avoir lu de pareilles choses on ne doit pas désespérer de l'espèce humaine, quoi qu'en disent les pessimistes qui prétendent que l'homme a beaucoup dégénéré, et bientôt au train dont cela marche, Mathusalem lui-même sera distancé.

Lisez plutôt :

" Un de nos amis a eu l'occasion de voir, ces jours derniers, dans la maison No 5 de la rue de la Campana—quartier de Analco, de cette ville—une indigène qui se nomme Maria de Jesus Huixcatlacuch, originaire du village de los Santos Reyes de Huatlatlasca, district de Tepic de Rodriguez et veuve de Félix Antonio. Cette femme assure qu'elle a 136 ans, nous ne croyons pas à cela de but en blanc, et nous pouvons proposer de rectifier la nouvelle. Peut-être le fait que cette femme ne parle pas espagnol donne-t-il lieu à une erreur, et que, hors de doute c'est qu'elle dépasse de beaucoup cent ans, qu'elle s'est mariée à quinze ans et qu'elle a eu vingt-cinq enfants, tous du sexe masculin : de ceux dernier, trois ont été laboureurs et sont morts dans leur jeunesse ; les vingt deux autres ont servi la cause de l'union fédérale, comme soldats à l'époque de la réforme, et tous sont morts dans les combats. A un âge déjà avancé, l'indigène Maria de Jesus, qui est forte et travailleuse s'occupe à faire des *petates*, des balais et des plumards."

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE ..... Directeur.
MAD. ..... Directrice.
Propriétaire ..... Régisseur de Bar
Mlle LEO HUDSON
et son cheval BLACK BIRD.
Grande ..... [illegible]

MAESTRA.
Mlle HUBSER jouera le rôle de Stradigo.
A l'étude—Beethoven.
Ouverture commencée à 7 heures et demie.
5 avril.

Académie de Musique.

Jeudi, 3 avril.
AUTRE CHANGEMENT DE PROGRAMME.
Le spectacle le plus populaire de la ville.
Tableaux académiques.
Nouveaux et brillants.
Pièces burlesques.
La pièce populaire, intitulée
NYMPHES OU THE CARIBBEAN SEA,
(LES NYMPHES DE LA MER CARAIBE.)
Rendue par tout le personnel dominant de la troupe burlesque.
Lundi.—On représentera une belle comédie-vaudeville, en un acte, intitulée : "Le Mari de Votre Femme" (Les Maîtresses de la rue du Canal). Cette pièce est pleine de situations comiques et de mots spirituels. Cette petite pièce burlesque, Little John Sheppard.
5 avril

Le Grand Musée d'Anatomie,

Au No 49 de rue St-Charles.

EST ouvert tous les jours, pour les messieurs seulement. Une LEÇON SUR LE SUJET LE PLUS ESSENTIEL, etc., vient d'être publiée ; elle s'adresse aux jeunes gens. On l'envoie franco de port ; le prix en est de 25 cents. S'adresser au Secrétaire du Musée d'Anatomie, No 49 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. 7dds—1an

JARDIN DE MAGNOLIA.

La plus agréable place d'amusement d'été.
CHAQUE JOUR OUVERTE.
DIMANCHE GRATIS—CONCERT ET BAL.
Restaurant et Cabaret des mieux assortis.
1er av—4d RICHARD HOMANN.

LUMIERE, LUMIERE.

Machines à Gaz Barbarin,

PERFECTIONNÉES.
Pas de Feu. — Pas d'usage d'Acides.

AYANT acheté tout le matériel, les outils, etc. de la Compagnie de Gaz Barbarin de la Louisiane, dont les machines ont été employées depuis deux ans, en ville et dans les plantations, je commence à mettre d'entier les appareils perfectionnés, et à les vendre à des prix très modérés. Ceux qui ont besoin de gaz pour éclairer, chauffer, cuisiner, obtenir de bonnes machines, qui ne coûtent pas cher, et ne demandent ni feu ni acides, feront bien de venir chez moi, ou de m'écrire, pour prendre connaissance de mes machines et de mes prix.

Les Machines perfectionnées ne sont inférieures à aucune des autres sous le rapport du bon marché et de la lumière.

Pour plus de détails, s'adresser à notre Président, à notre salle de vente, No 2 du "Triangle Building" et No 256 de la rue Poydras, ou Nouvelle-Orléans, et Calliope, Nlle-Orléans, ou, par lettre, au "Gaz Barbarin" de Pierre de Fosla.
9 mars—1m F. BORRETTI, Surintendant.

PIERRE DUFORT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES.

A l'honneur d'informer ses amis et le public, que depuis le 1er mars son établissement a été transféré de No 67 de la rue St. Louis au No 1848 de la rue Royale, entre Bienville et Conti, et Calliope. Il se charge des enterrements de toute classe. On trouve chez lui, à la vente, des cercueils de tous genres, des voitures funéraires, des tentures de la fabrique Lyonnaise, des draps de toutes qualités, et des tentures de toutes sortes. Le corbillard de luxe classe, venant de la fabrique Lyonnaise, et les voitures de deuil, sont le moyen le plus sûr et le plus économique de se faire des amis après sa mort.
26 fév—1m

Avis aux dames.

Teintures et apprêts de nouveaux robes de soie, velours, napolitaine, grenadine, satin, &c.

NOUS avons l'honneur d'informer la dame que nous ouvrirons le LUNDI, 4 mars prochain, dans la maison de M. BOURGEOIS, No 11, au 1er étage, où elles trouveront toutes les facilités relatives à leur état, et pour teindre, nettoyer, apprêter, en soyeries, dentelles, laines, costumes, cachemires, châles, dentelles, rubans, plumes, fleurs, &c., &c.

Elles pourront se convaincre de la supériorité de notre travail en se donnant la peine de venir visiter ses étoffes teintes en différentes nuances et apprêts de toutes sortes.

Teintures spéciales pour deuil garantie comme détachées.

Les ordres de la campagne seront exécutés immédiatement, et retournés à leur destination en 1 envoi.

Les dames sont priées, pour la correspondance de s'adresser directement à notre usine à vapeur, Avenue Louisiana, rue Chippewa, près la nouvelle rue de Carondelet.
26fév—3m.A.L.B. E. BOURGEIS & CO.

Terres ! Terres ! Terres !

PLUS D'UN MILLION D'ACRES de terres de prix, sujets à l'Homestead Bounty, situées dans la région des Opélousas, Louisiane, nouvellement, facilités en faveur des Hauts-Unis par la compagnie du grand Chemin de fer de l'Ouest.

Une carte de la région sera publiée sous peu.

Pour de plus amples informations et une liste des lots disponibles, s'adresser à soussigné, jusqu'à la réception de cette carte.

Les conditions de vente sont : 10 pour cent comptant, et le reste payable en 4 ans, avec intérêt à 6 pour cent par an.

Les Hauts-Unis ne demandent pas de prêt, et ne donnent pas de terres de prêt ; les terres sont à vendre.

Pour ordre des Directeurs,
L. W. RAGUIN,
Secrétaire.
Nlle-Orléans, 29 fév. 1873. 31 fév—3m

Avis.

BUREAUX de la Compagnie d'Assurances de "Phœnix City Life Insurance Company", Nlle-Orléans, 5 mars 1873. — Un dividende intérimaire de cinq pour cent sur le montant payé a été déclaré payable aux actionnaires en la même représentation de Mgent, à dater du 1er avril prochain.

Par ordre des Directeurs,
L. W. RAGUIN,
Secrétaire.
29 mars—1m

Bureaux de la Compagnie de Assurance Mutuelle, sur coton des rues Carondelet et Commerce, Nlle-Orléans, 27 mars 1873. — Un dividende intérimaire de cinq pour cent sur le montant payé a été déclaré payable aux actionnaires en la même représentation de Mgent, à dater du 1er avril prochain.

Par ordre du Directeur,
J. M. CRAWFORD,
Secrétaire.
27 mars—2jps au 23 av

Union Insurance Company of New-Orleans.—New Orleans, March 23d 1873. A meeting of the stockholders of the Union Insurance Company, to take into consideration certain amendments to the charter, will be held at the office No 5, Carondelet Street, on Tuesday, 1st April next, at 12 o'clock M.

By order of the Board,
J. M. CRAWFORD,
Secretary.
March 24—7jps to ap 22

Bureaux de la Compagnie de l'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, 27 mars 1873. — Un dividende intérimaire de cinq pour cent sur le montant de cette Compagnie, a été déclaré payable aux actionnaires en la représentation d'usage et le capital de l'article VIII de la charte de la Compagnie.

Par ordre du Président,
F. TURRETT,
Secrétaire.
29 mars—au1er

Bureaux de la Compagnie d'Assurances Hope, de la Nouvelle-Orléans. — Nouvelle-Orléans, 25 mars 1873. — Un dividende intérimaire sera mis en action de la Compagnie, le 1er avril prochain, et payable à partir du 1er avril, pour produits en considération de l'exercice commencé le 1er Janvier.

Par ordre du Bureau,
LOUIS BARNETT,
Secrétaire.
14 mars—au 21 av

Bureaux de la Compagnie d'Assurances Phœnix, de la Nouvelle-Orléans, 11 rue du Canal.—Nouvelle-Orléans 11 mars 1873. — Il est donné que l'élection annuelle de cette directeurs aura lieu au bureau de cette compagnie, le LUNDI, 7 avril 1873, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Bureaux au 7 av

INTÉRÊT SUR DÉPÔTS.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

CETTE banque émet des CERTIFICATS DE DÉPÔTS payables à vue, portant intérêt à 4 pour cent l'an pour six mois ou plus, et 3 pour cent l'an pour moins longtemps, mais dans aucun cas pour moins longtemps.

Nlle-Orléans, 20 fév. 1873. 21 fév—3m

Avis.

BUREAUX de la Compagnie de Assurances de "Phœnix City Life Insurance Company", Nlle-Orléans, 5 mars 1873. — Un dividende intérimaire de cinq pour cent sur le montant payé a été déclaré payable aux actionnaires en la représentation de Mgent, à dater du 1er avril prochain.

Par ordre des Directeurs,
L. W. RAGUIN,
Secrétaire.
29 mars—1m

Bureaux de la Compagnie de Assurance Mutuelle, sur coton des rues Carondelet et Commerce, Nlle-Orléans, 27 mars 1873. — Un dividende intérimaire de cinq pour cent sur le montant payé a été déclaré payable aux actionnaires en la représentation de Mgent, à dater du 1er avril prochain.

Par ordre du Président,
J. M. CRAWFORD,
Secrétaire.
27 mars—2jps au 23 av

Union Insurance Company of New-Orleans.—New Orleans, March 23d 1873. A meeting of the stockholders of the Union Insurance Company, to take into consideration certain amendments to the charter, will be held at the office No 5, Carondelet Street, on Tuesday, 1st April next, at 12 o'clock M.

By order of the Board,
J. M. CRAWFORD,
Secretary.
March 24—7jps to ap 22

Bureaux de la Compagnie de l'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, 27 mars 1873. — Un dividende intérimaire de cinq pour cent sur le montant de cette Compagnie, a été déclaré payable aux actionnaires en la représentation d'usage et le capital de l'article VIII de la charte de la Compagnie.

Par ordre du Président,
F. TURRETT,
Secrétaire.
29 mars—au1er

Bureaux de la Compagnie d'Assurances Hope, de la Nouvelle-Orléans. — Nouvelle-Orléans, 25 mars 1873. — Un dividende intérimaire sera mis en action de la Compagnie, le 1er avril prochain, et payable à partir du 1er avril, pour produits en considération de l'exercice commencé le 1er Janvier.

Par ordre du Bureau,
LOUIS BARNETT,
Secrétaire.
14 mars—au 21 av

Bureaux de la Compagnie d'Assurances Phœnix, de la Nouvelle-Orléans, 11 rue du Canal.—Nouvelle-Orléans 11 mars 1873. — Il est donné que l'élection annuelle de cette directeurs aura lieu au bureau de cette compagnie, le LUNDI, 7 avril 1873, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Bureaux au 7 av

INTÉRÊT SUR DÉPÔTS.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

CETTE banque émet des CERTIFICATS DE DÉPÔTS payables à vue, portant intérêt à 4 pour cent l'an pour six mois ou plus, et 3 pour cent l'an pour moins longtemps, mais dans aucun cas pour moins longtemps.

Nlle-Orléans, 20 fév. 1873. 21 fév—3m

Avis.

L'ELECTION annuelle de Président, de Vice-Président et de trente Directeurs de LIVE ASSOCIATION OF AMERICA, (LA MUTUELLE DE LA LOUISIANE ET DU TEXAS) aura lieu, Gravier, le LUNDI, 7 avril, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. Tous les porteurs de polices sont invités à y assister.

SAM'L FLOWER,
Secrétaire.
Nlle-Orléans, 20 mars 1873. 20 mars—3m

Vente pour cause de départ.

P. DEJAN,

Coin des rues Gravier et Bienville,

QUITTANT les affaires, vendra son MAGNIFIQUE ASSORTIMENT DE MEUBLES, à des prix considérablement réduits. Ameublement de chambres à coucher complets, en noyer, en bois de rose, en chêne, en bois de rose, en noyer, en chêne, en bois de rose, en noyer, en chêne, en bois de rose, en noyer